

Conseil Municipal

Procès-Verbal

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de Fréjeville, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné du rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie de Fréjeville, sous la présidence de **Frédéric MAUREL**, Maire.

Présents :

M. Frédéric MAUREL, Maire, M. Christophe MAURIÈS, 1^{er} adjoint, Mme Ludivine LAROQUE, 2^{ème} adjointe, M. Franck JÉZÉQUEL, 3^{ème} adjoint, M. Christian CAMMAGRE, Mme Virginie PARAIRE, M. Mathieu LAFON, Mme Chrystelle DERACHE, M. Fabien SIMONINI, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, Mme Pauline FOURNY, Mme Catherine AURIOL et M. Adrien BENOIST, conseillers municipaux.

Excusée ayant donné pouvoir : Mme Magali CHABOT, 4^{ème} adjointe à Mme Manon POUZENC, conseillère municipale.

Mme Virginie PARAIRE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour

N° 1 : Vote du Compte Financier Unique 2025

N°2 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

N°3 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

N°4 : Vote des subventions aux associations

N°5 : Vote du Budget Primitif 2026

N°6 : Révision des loyers 2026

N°7 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

N°8 : Désignation des membres des commissions externes suite aux élections à la CCLPA

N°9 : Avenant du règlement intérieur de la salle des sports mis à jour suite aux élections municipales

N°10 : Avenant du règlement intérieur de la salle Fabre mis à jour suite aux élections municipales et en vue de rajouter la location à la journée

Ouverture de séance à 20 h 05.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 31 Mars 2026.

Délibération n°1 : Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu les articles L2121-31, L2121-14, L1612-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, considérant que Monsieur Christophe MAURIÈS, Premier adjoint, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique, considérant que M. Frédéric MAUREL,

Maire, peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote, il est procédé à la présentation du compte financier unique 2025 du budget communal chapitre par chapitre, lequel se résume ainsi :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Prévisions (BP + DM)	Section de Fonctionnement	626 140.75 €	626 140.75 €			
	Section d'Investissement	590 934.91 €	590 934.91 €			
	Budget total	1 217 075.66 €	1 217 075.66 €			
Réalizations	Section de Fonctionnement	571 207.30 €	487 132.77 €	84 074.53 €	67 937.75 €	152 012.28 €
	Section d'Investissement	298 592.95 €	314 397.26 €	-15 804.31 €	61 792.57 €	45 988.26 €
	Budget total	869 800.25 €	801 530.03 €	68 270.22 €	129 730.32 €	198 000.54 €
Restes à réaliser	Section de Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Section d'Investissement	0 €	271 984.94 €	0 €	0 €	0 €

Soit un résultat de l'exercice 2025 de -37 813.81 € et un résultat net global de clôture de 198 000.54 €.

Après avoir entendu le compte financier unique 2025 du budget communal, Monsieur le Maire se retire afin que le Conseil Municipal puisse procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (vote à main levée),
- arrête le compte financier unique 2025 du budget communal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Délibération n°2 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU) 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 152 012.28 €
- Un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (vote à main levée),
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	84 074. 53 €
B - Résultats antérieurs reportés	67 937.75 €
C - RESULTAT A AFFECTER (A+B)	152 012.28 €
D - Solde d'exécution d'investissement	45 988.26 €
E - Solde des Restes à Réaliser d'investissement	-235 814.35 €
F - Besoin de financement (=D+E)	-189 826.09 €
AFFECTATION = C (=G+H)	152 012.28 €

Délibération n°3 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Vu le Code général des Collectivités territoriale,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2021 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Considérant que la loi de finances pour 2021 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2025.
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Les taux étant reconduits à l'identique sur 2026, les chiffres sont donc :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.66% (dont taux départemental 29.91% et taux communal 11.75%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.72%
- Taxe habitation résidences secondaires : 15.51%
- Cotisation foncière des entreprises : 24.83%

Délibération n°4 : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions communales aux associations ayant présenté un dossier :

Subventions de Fonctionnement aux associations (Compte 65748)	Subvention allouée
Association « ADN-C »	500.00 €
APE du RPI	400.00 €
Association Sportive et Culturelle de Fréjeville	1 050.00 €
Badminton / Foot à 7 / Foot Sénior / Gym / Pétanque / Rando / Volley	(répartition de 150.00 € par section)
Association des parents d'élèves René Cassin	100.00 €
Comité des Fêtes de Fréjeville	1 000.00 €
Ecole de musique Pays d'Agout	150.00 €
Association « La Crémade Football Club »	150.00 €
FSE (Foyer Socio-Educatif Collège René Cassin de Vielmur)	100.00 €
Association « Le Souvenir Français »	100.00 €
Association « Les Amis de la Bibliothèque » de Fréjeville	250.00 €
Association « Protégeons l'Environnement »	400.00 €
Société de Chasse de Fréjeville	500.00 €
U.S.E.P. (Ecole)	400.00 €
Associations n'ayant pas fait de demandes	
ADMR Sémalens	500.00 €
FNACA du Canton de Vielmur	100.00 €

Il est décidé de maintenir la subvention à l'ADMR de Sémalens, même s'il n'a pas été déposé de demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- d'attribuer une subvention communale annuelle aux associations listées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 5700 €.
- de rédiger un courrier aux associations pour les informer de la subvention qu'il leur est allouée.

Délibération n°5 : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 pour la commune, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	573 354.00	573 354.00
Section d'Investissement	432 124.44	432 124.44
TOTAL	1 005 478.44	1 005 478.44

Le Conseil Municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, après avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le budget primitif 2026 de la commune.

Délibération n°6 : Révision des loyers 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les loyers des cinq logements du Presbytère sont révisés chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) en fonction de la date d'entrée de chaque locataire. Il faut prendre :

- 1) le montant du loyer hors charge avant l'augmentation,
- 2) la nouvelle valeur de l'IRL correspondant au trimestre de référence prévu dans le contrat (si le bail ne le précise pas, c'est le trimestre du dernier IRL connu lors de la signature du contrat de location)
- 3) l'IRL du même trimestre de l'année précédente.

Toute révision annuelle de loyer peut être opérée dans le délai d'un an suivant la date de révision du bail. La révision de loyer ne s'applique pas rétroactivement, mais seulement à la date de la demande.

N° de logement	Date d'effet	Période d'entrée	Pourcentage	Variation
1	01.06.2026	2 ^e trimestre	1.04 %	+4.25 €
2	01.06.2026	1 ^{er} trimestre	1.40 %	+7.09 €
3	01.06.2026	2 ^e trimestre	1.04 %	+4.07 €
4	01.06.2026	1 ^{er} trimestre	1.40 %	+6.10€
5	01.06.2026	1 ^{er} trimestre	1.40 %	+6.14 €

Cette révision représente 27.65 € pour l'ensemble des logements applicable aux dates mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 voix contre (Mr Thierry ZANARDO) et 0 abstention, le Conseil municipal DECIDE :

- la révision des loyers s'applique pour l'ensemble des logements listés ci-dessus.

Délibération n°7 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de mars.

Afin de constituer cette nouvelle commission, le conseil municipal doit proposer douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants et adresser cette liste à la direction des services fiscaux du Tarn qui désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix et 0 abstention, le Conseil municipal DECIDE de proposer 24 noms comme commissaires à la DGFIP :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
ALBERT Jean François	BERNAT Christian
MAURIES Robert	LAROQUE Brigitte
MOLINIER Claude	MAUREL Michel
NUNES José	BARDOU Christian
SIGUIER Sébastien	BES Monique
MAHOUX Didier	SOCCOL Geneviève
DELPECH Adeline	VIGUIER Laurent
TRESSOL Christine	THO Laurent
MONTENEGRO Pierre	BRENOT Brice
VIGUIER Gabriel	BARDOU Jean Luc
CAUSSE Thierry	GANSEMAN Laura
LIFFRAUD Karine	RICARDOU Dominique

Délibération n°8 : Désignation des membres des commissions externes suite aux élections à la CCLPA

Monsieur le Maire informe que suite aux élections à la CCLPA et au changement de présidence, la délibération D_2026_16 prise lors du Conseil Municipal du 31 mars 2026 doit être modifiée.

En effet, il n'y a plus 10 commissions à la CCLPA mais 8 et le délégué communal à la Commission Administration générale doit être un élu à la CCLPA.

Bien que la CCLPA ne demande que des titulaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proposer un suppléant dans chaque commission afin de toujours avoir un délégué aux réunions.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix et 0 abstention, le Conseil municipal DECIDE de proposer les noms suivants aux commissions de la CCLPA :

Commissions CCLPA	Délégués communaux
Ordures Ménagères, Environnement et Service Public d'Assainissement Non Collectif	Titulaire : Christian CAMMAGRE Suppléant : Thierry ZANARDO
Culture, Tourisme et Patrimoine » (Saison culturelle, Soutien aux associations, Médiathèques, Office de tourisme, ...)	Titulaire : Franck JÉZÉQUEL Suppléant : Chrystelle DERACHE
Administration générale (Finances et Ressources humaines)	Titulaires : Frédéric MAUREL et Christophe MAURIÈS
Petite enfance, Enfance et Jeunesse » (Crèches, Lieu d'Accueil Enfants Parents, Relais Petite enfance, Association de Loisirs Sans Hébergement, séjours, actions jeunesse, ...)	Titulaire : Virginie PARAIRE Suppléant : Manon POUZENC
Voirie	Titulaire : Christophe MAURIÈS Suppléant : Frédéric MAUREL
Service à la population » (Centre Intercommunal d'Action Sociale, France services, ...)	Titulaire : Catherine AURIOL Suppléant : Manon POUZENC
Economie et Loisirs » (Zones d'activités, Accompagnement des entreprises, Aquaval, ...)	Titulaire : Fabien SIMONINI Suppléant : Pauline FOURNY
Aménagement » (Urbanisme, Autorisations du Droit des Sols, mobilités, Projet Alimentaire Territorial, ...)	Titulaire : Frédéric MAUREL Suppléant : Adrien BENOIST

Délibération n°9 : Avenant du règlement intérieur de la salle des sports mis à jour suite aux élections municipales

Le Conseil Municipal pose la question de la location éventuelle de la salle des sports aux entreprises.
Le vote est remis au prochain Conseil Municipal afin de pouvoir envisager cette location aux entreprises.

Délibération n°10 : Avenant du règlement intérieur de la salle Fabre mis à jour suite aux élections municipales et en vue de rajouter la location à la journée

Le Conseil Municipal pose la question de la location en semaine, du lundi au jeudi, aux particuliers de la salle Fabre.

Faut-il baisser le prix de la location le week-end ? Quel prix faut-il décider pour la location à la journée ?
Faut-il demander deux cautions : une pour le ménage (150.00 €) et une pour le local (500.00€) ?

Le vote est remis au prochain Conseil Municipal afin de pouvoir réfléchir aux tarifs à mettre en vigueur.

Informations Diverses

Désaffiliation de l'agglomération Gaillac-Graulhet au Centre de Gestion du Tarn
Cette demande de désaffiliation entraînerait une perte de 11% des cotisations au CDG. Pour l'instant, le CDG n'a pas prévu d'augmentation pour pallier ce manque.
Le Conseil Municipal n'est pas favorable.

Contrats

Le contrat de reclassement (PPR) se finit au 1^{er} juin 2026.
Le contrat d'accroissement temporaire d'activité de l'agent contractuel du secrétariat s'achève au 6 juillet 2026.
Un rendez-vous sera pris avec le CDG pour valider le nouveau contrat à prendre.
Des devis seront également demandés au CDG pour vérification des contrats en cours et des fiches de poste.

City stade – Pétanque

Il faut faire une réunion sur site.
Le conseil Municipal va faire une demande de permis d'aménager.

Rencontres intergénérationnelles : les tracts du programme vont être distribués.

Questions Diverses

Mr Christophe MAURIÈS informe que suite au problème d'adressage rencontré par les pompiers lors d'une intervention, le nécessaire avait été fait pour que le SDIS ait les coordonnées mise à jour. Tout est bien en ordre dans la base de données des pompiers.

Par contre, la grille à l'entrée du pompage à la Gascarié ne permet plus l'accès aux pompiers. Mais ils en sont informés et sont équipés pour ouvrir la grille en cas d'intervention.

Il informe également que l'entreprise Novabois ne s'installera pas à la ZA de Condoumines.

Une conférence organisée par l'association Protégeons l'environnement et les paysages ruraux fréjevillois est prévue le 2 mai à la salle Fabre. Mr SABARTHÈS explique en quoi elle va consister et demande le prêt d'une salle.

Mr Fabien SIMONINI informe qu'il est en contact avec Mme Dany POURCEL et qu'un projet de remise des Fouragères avec le 8^e RPIMA est envisagé.

Marché de producteurs

Mr Fabien SIMONINI propose de faire un logo FestiMarché ou FestiFoire. Il faut trouver 20 stands différents.

Dépôt de pain / Boulangerie

Mr Fabien SIMONINI informe que les boulangeries du coin ne sont pas intéressées. Mme Chrystelle DERACHE propose le contact d'un producteur de pain.

Mr Fabien SIMONINI propose un « distributeur à baguette ». Faut-il faire un sondage de la population ?

Bar'Oc

Mr Thierry ZANARDO indique que le Bar'Oc rouvre à partir du dimanche 17 mai.

Par la suite, les soirées auront lieu le vendredi.

Il faut 4 personnes pour le tenir à tour de rôle de 17h30 à 22h00 (le bar est ouvert de 18h00 à 21h30).

Le food truck choisi est A M'en Donné et le chanteur Christophe Delbar.

Mme Catherine AURIOL résume le Conseil d'Administration de l'EPHAD.

L'EPHAD est en déficit depuis 3 ans. Le discours positif concernant le bien être du résident est la priorité.

La date du prochain CA est fixée au 2 juin 2026 et commencera par une visite de l'établissement juste avant la réunion.

Mr le Maire informe qu'un Conseil Municipal doit avoir lieu le vendredi 5 juin, avant la fête du village afin de désigner les délégués et les suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Mr Christian CAMMAGRE informe le contenu de la réunion du SDET. Un point conso a été fait sur la salle polyvalente. La mairie se pose la question d'un branchement à part.

Il informe du nettoyage des bordures et des fossés.

Mr Christophe MAURIÈS intervient pour informer que des chênes sont à abattre dans le talus de Persipo pendant les travaux du SIAEP.

Pour le cimetière, il faut privilégier le colombarium par rapport au jardin du souvenir.

Mr le Maire souhaite demander à l'association Protégeons les paysages de faire pousser des fleurs afin de fleurir le village.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 22h31.

Le Maire,
Frédéric MAUREL



La secrétaire de séance,
Virginie PARAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "VP", written over the name of the secretary.